



Litige avec un vendeur sur un site d'enchères

Par **lolodu91_old**, le **06/07/2007 à 17:16**

bonjour rnsuite a une enchere sur ebay que j ais remporter rnj ais essayer en vain de joindre le vendeur pour avoir plus de renseignements sur le produit rnje n ais jamais eu aucune reponse de sa partnrceci etant j ais abandonner donc pas envoyer de reglement rnsurtout que ce dernier me proposait d acheter un produit qui viend du luxembourg et de le payer a une banque suisse alors que ce dernier vit a une dizaine de kilometres de chez moi rnun bon moi plus tard il me telephone a mon domicile pour me reclamer le payement rnquels sont mes droits rnmerci pour votre reponse

Par **Adam Kadamon**, le **10/07/2007 à 14:48**

Bonjour, rnrnEn vous portant acquéreur, il est entendu que vous avez accepté l'objet et les conditions de ventes selon les termes définis par le vendeur. En l'état difficile de vous rétracter.rnrnSi le vendeur est déclaré comme professionnel, la vente est considérée comme à distance vous permettant de bénéficier d'un délai de rétractation de 7 jours. Si vous avez notifié l'annulation de la vente et que le vendeur est un professionnel alors la vente est nulle.rnrnCordialement.